

# Procès verbal du 11 mai 2013

---

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves, HARTIG Pierre, VIDAL Max.

Absents : CONTE Philippe, GALY Alain, MASMEJEAN Marianne

Monsieur GUIMONT Yves est nommé secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Le conseil constate et regrette l'absence d'assistance.

➤ **Modifications des statuts de la communauté des communes : compétences facultatives réseau de lecture**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Pays de Tarascon réuni le 21 mars 2013 à Capoulet et Junac, s'est prononcé favorablement pour compléter les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon comme suit :

**III. COMPÉTENCES FACULTATIVES :**

Réseau intercommunal de lecture à la demande, conformément au schéma départemental de lecture publique, convention signée avec le Conseil Général de l'Ariège le 27 février 2012 à Foix :

- Prise en charge et gestion du personnel des bibliothèques,
- Informatisation du réseau de lecture
- Gestion et acquisition des collections,
- Animation et communication du réseau de lecture,
- Aménagement mobilier des bibliothèques (hors murs).

Les bâtiments sont mis à disposition à titre gratuit par les communes. Ces dernières conservent la compétence en matière de construction, d'aménagement immobilier ainsi que de l'entretien des bâtiments.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

➤ **Composition et répartition des sièges au sein du conseil communautaire**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L52-6-1 du CGCT créé par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifié par la loi 2012-1561 du 31 décembre 2012, les établissements publics de coopération intercommunale doivent arrêter par délibération la composition et la répartition des sièges au sein de leur organe délibérant.

Il indique que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 21 mars 2013, s'est prononcé à l'unanimité sur la répartition suivante :

- 1 délégué pour les communes de 1 à 499 habitants,
- 2 délégués pour les communes de 500 à 999 habitants,
- 3 délégués pour les communes de 1000 à 3499 habitants,
- 5 délégués pour les communes de 3500 habitants et plus.

Le Conseil Municipal *approuve* à l'unanimité, la composition et la répartition proposées des sièges au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

## **Ajoutés à l'ordre du jour par approbation unanime du conseil**

### ➤ **Choix de l'entreprise travaux de la Taychounière**

Le Conseil municipal étudie les propositions des entreprises soumissionnaires pour les travaux de voirie et en particulier les travaux de la Taychounière. Conformément au marché à procédure adapté, un avis de publicité a été affiché et inséré sur le site de la commune. Quatre entreprises ont été sollicitées : AZUARA, SOCA, SARL CUMINETTI, DA COSTA Philippe. Seules les trois premières ont répondu.

Le conseil municipal note les offres faites sur le montant hors taxes.

- Entreprise AZUARA 51 561.00€ HT
- Entreprise SOCA 29 511.00€ HT
- Entreprise CUMINETTI 27 621.00€ HT

L'offre la meilleure comparée à l'étude faite par l'Unité Territoriale est celle de l'entreprise SARL CUMINETTI. Le Conseil Municipal à l'unanimité retient l'entreprise CUMINETTI.

### ➤ **Choix de l'organisme prêteur emprunt travaux de voirie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes offres reçues des organismes bancaires contactés concernant l'emprunt de 50 000 euros, cinquante mille euros, à effectuer pour permettre le règlement des factures concernant les travaux de voirie. Après avoir entendu son rapport, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à contracter l'emprunt de 50 000 euros, cinquante mille euros, sur une période de 20 ans au taux de 4.12% avec règlement annuel proposé par la Caisse d'Épargne et de signer tout document se rapportant à cet emprunt.

### ➤ **Questions diverses**

- Monsieur DEDIEU aborde le sujet de l'aménagement de la place. Afin de limiter le stationnement non respecté. Il est proposé la mise en place de pierres sur les emplacements des anciens bacs à fleurs.
- Monsieur Pierre HARTIG aborde le sujet de la création de WC publics, mais différents éléments ne permettent pas leur réalisation (emplacements, entretien...)
- Sécurité dans le village ; le conseil municipal se préoccupe d'améliorer l'aspect sécuritaire dans le village.
- Marianne MASMEJEAN par l'intermédiaire d'Yves GUIMONT demande :
  - Si le versement d'une subvention à l'association des marchés de la Courbière ne pouvait pas être envisagé en 2013. L'association devra formuler sa demande pour 2014.
  - Si des réunions publiques d'information ne pourraient pas être envisagées : le conseil estime que les informations qui paraissent dans le bulletin municipal et qui sont complétées avec le site internet sont suffisantes à l'heure actuelle. L'absence répétées des administrés à la séance du conseil laisse à penser que ces réunions ne sont pas nécessaires.
- Astra : orientation de la parabole de la salle des fêtes sur Astra pour une meilleure réception des chaînes de sport : le conseil va étudier les possibilités afin de satisfaire les demandes.

Fin du Conseil Municipal à 11h45.